



PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Eau, Risques et Nature

✉ : laurence.bonneau@vendee.gouv.fr
☎ : 02.51.44.33.11

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE
DE L'ACTIVITE DE NEGOCE OU DE COURTAGE DE DECHETS**

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement – Titres I et IV du livre V : "Prévention des pollutions, des risques et des nuisances" ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

délivre à **SARL BAUDON ROUVREAU RECYCLAGE**

dont le siège social est situé : **2 rue Étienne Lenoir
85500 LES HERBIERS**

récépissé de sa déclaration du 5 septembre 2018
relative à son activité de négoce et courtage de déchets non dangereux et dangereux

Récépissé n° 2018-03, délivré le 19 SEPTEMBRE 2018
à LA ROCHE SUR YON - VENDEE

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Pour le Préfet,
Le Chef de service Eau, Risques et Nature,


Grégory COURBATIEU